

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1287

20 mai 2014

SOMMAIRE

Ariane Finance S.A.	61730	MFO Investimenti S.A.	61775
AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A. ..	61752	MKM Luxembourg Holding S.à r.l.	61775
Brook Rock Holdings	61746	Ocalux Sàrl	61776
Carrelages J & L S.à r.l.	61755	One Stop	61776
CCIF Holding S.à r.l.	61730	Orient Grill S.à r.l.	61771
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	61739	Oronte S.A.	61770
Fly Invest S.A.	61765	Ortano Mare Development S.A.	61774
FPC Fulgor Participations S.A.	61774	ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial	61774
German Logistics Holdings S.à r.l.	61758	OSCAR Luxembourg S.à r.l.	61772
Ginkongs Investments S.A.	61748	Outlet Site JV S.à r.l.	61776
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l.	61761	Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse	61751
Ilim Holding Luxembourg S.à r.l.	61764	Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse	61751
Immobinvest S.A.	61764	P.H.P. Eleonor s.à r.l.	61764
Ingersoll-Rand Lux Roza	61766	Polaris Lux SA	61765
Ingredion Employee Services S.à r.l.	61771	Polish Beta Group S.à r.l.	61765
Interglobe International Holding S.A.	61775	Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l.	61770
JM Logis S.à r.l.	61757	Spain Logistics Topco II S.à r.l.	61758
Keel Capital S.A., SICAV-SIF	61771	Südlech Lëtzebuerg Partners SC	61754
Knupp S.A.	61765	United Pilsen S.A.	61745
LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l.	61746	Wordbee S.A.	61760
Marelle Holding S.à r.l.	61773		

Ariane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 39.300.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2014040569/13.

(140046861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

CCIF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 185.275.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed

There appeared:

Carlyle Cardinal Ireland Fund, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-68566 and having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands,

hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on January 16, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments

relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CCIF Holding S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (1) Euro (EUR 1.-) each, divided into several classes of shares as follows:

- one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares;
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class J shares;

The capital may be changed by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Additional classes of shares may be created from time to time at the occasion of a share capital increase.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, it being understood that the dividends and liquidation profits paid to the holder(s) of a particular class of shares shall track the return of the investment made by the Company in relation to this class of shares (i) after deduction of a pro rata share of the Company's costs and liabilities which are not related to a particular investment; and (ii) after deduction of the cost and liabilities directly related to the investment for which this class of shares has been created; and (iii) after deduction of the losses suffered by the investment for which this class of shares has been created; and (iv) to the extent of the existence of distributable profits.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the “Sole Manager”) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may vote only on matters related to a class of shares, which he owns. For decisions relating to all classes of shares, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the classes of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders of whatever class of shares (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit relating to a particular investment may be distributed to the shareholder(s) in proportion to its/their holding within the class of shares created for this investment, in accordance with article 8. Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The distribution of the liquidation profit, if any will be made in accordance with article 8.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fourteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Carlyle Cardinal Ireland Fund, L.P., prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977 in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- CCIF GP, L.P. an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-68569 and having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands,

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître FRANCIS KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Carlyle Cardinal Ireland Fund, L.P. une exempted limited partnership, incorporé et existant sous les lois des îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-68566, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, îles Caymanes,

ici représentée par Mademoiselle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société a responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CCIF Holding S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, divisé en plusieurs catégories de parts sociales comme suit:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories A;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories B;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories C;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories D;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories E;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories F;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories G;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories H;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories I;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégories J.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

Des catégories de parts sociales peuvent être créées à tout moment lors d'une augmentation de capital.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Art. 8. Droits des actionnaires. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, étant entendu que les divi-

dendes et les bonis de liquidation payés aux titulaires d'une catégorie particulière de parts sociales seront en relation avec le rendement de cette catégorie de part sociale (i) après déduction au pro rata des frais et des dettes de la Société, qui ne sont pas liés à un investissement particulier; et (ii) après déduction des frais et des dettes directement liés à l'investissement pour lequel la catégorie de parts sociales aura été créée; et (iii) après déduction des pertes subies par un investissement pour lesquelles la catégorie de parts sociales aura été créée; et (iv) jusqu'à concurrence de l'existence de bénéfices distribuables.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer

de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des actionnaires

Art. 18. Assemblée des actionnaires. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut voter seulement sur des sujets en relation avec la catégorie de parts sociales qu'il détient. Pour les décisions en relation avec toutes les catégories de parts sociales, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment de la catégorie de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés indépendamment de la catégorie de parts sociales qu'ils détiennent (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets lié à un investissement particulier peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans la catégorie de parts sociales créée pour cet investissement, en accord avec l'article 8.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

En cas de boni de liquidation, la distribution sera faite en accord avec l'article 8.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Carlyle Cardinal Ireland Fund, L.P. susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mlle Barbara Imbs, Associate Vice President, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;

- CCF GP, L.P., une exempted limited partnership, incorporé et existant sous les lois des îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-68569, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, îles Caïmanes.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039356/473.

(140045193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 750.742.458,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of January,
before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.314 and with a share capital of USD 710,342,458 (the Company). The Company has been migrated from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg on April 10, 2012, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 26, 2012 number 1604. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on November 27, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. NGP Midstream & Resources, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4287933;

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4385931;

3. Centaurus Capital, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, registered with the Secretary of State of the State of Texas;

4. McKenna & Associates, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Virginia, having its registered office at 2000 Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginia 22201, registered with the Secretary of State of the State of Virginia under file number S139126-9;

5. Four Mile Investments Inc., a company incorporated in Ontario, with registered office at 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, registered in Ontario with the Ministère du Commerce et des Relations Commerciales under number 1409955;

6. Jowdat Waheed, having his residence at 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada;

7. Mary River Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5014607;

8. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084420; and

9. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.467 and having a share capital of USD 338,081,332;

all here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that they are the current shareholders of the Company (the Shareholders);
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty million four hundred thousand United States Dollars (USD 40,400,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred ten million three hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 710,342,458), to seven hundred fifty million seven hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 750,742,458) by way of the issuance of eight million eighty thousand (8,080,000) class A shares, eight million eighty thousand (8,080,000) class B shares, eight million eighty thousand (8,080,000) class C shares, eight million eighty thousand (8,080,000) class D shares and eight million eighty thousand (8,080,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash;

4. Amendment to article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2. above; and

5. Miscellaneous.

III. Then the Shareholders, after deliberation, unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented before the undersigned notary, the Shareholders RESOLVE to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of forty million four hundred thousand United States Dollars (USD 40,400,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred ten million three hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 710,342,458), to seven hundred fifty million seven hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 750,742,458) by way of the issuance of eight million eighty thousand (8,080,000) class A shares, eight million eighty thousand (8,080,000) class B shares, eight million eighty thousand (8,080,000) class C shares, eight million eighty thousand (8,080,000) class D shares and eight million eighty thousand (8,080,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to approve and accept the following subscriptions and payments for the newly issued shares as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

1. NGP Midstream & Resources, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Two hundred two thousand six hundred seventy-nine (202,679) class A shares;
- (ii) Two hundred two thousand six hundred seventy-nine (202,679) class B shares;
- (iii) Two hundred two thousand six hundred seventy-nine (202,679) class C shares;
- (iv) Two hundred two thousand six hundred seventy-nine (202,679) class D shares; and
- (v) Two hundred two thousand six hundred seventy-nine (202,679) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million thirteen thousand three hundred ninety-five United States Dollars (USD 1,013,395), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) One hundred nine thousand one hundred thirty-five (109,135) class A shares;
- (ii) One hundred nine thousand one hundred thirty-five (109,135) class B shares;
- (iii) One hundred nine thousand one hundred thirty-six (109,136) class C shares;
- (iv) One hundred nine thousand one hundred thirty-five (109,135) class D shares; and
- (v) One hundred nine thousand one hundred thirty-four (109,134) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of five hundred forty-five thousand six hundred seventy-five United States Dollars (USD 545,675), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3. Centaurus Capital, LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) One million five hundred forty-five thousand four hundred eighty-four (1,545,484) class A shares;
- (ii) One million five hundred forty-five thousand four hundred eighty-four (1,545,484) class B shares;
- (iii) One million five hundred forty-five thousand four hundred eighty-four (1,545,484) class C shares;
- (iv) One million five hundred forty-five thousand four hundred eighty-four (1,545,484) class D shares; and
- (v) One million five hundred forty-five thousand four hundred eighty-three (1,545,483) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of seven million seven hundred twenty-seven thousand four hundred nineteen United States Dollars (USD 7,727,419), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4. McKenna & Associates, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Eight thousand one hundred eighteen (8,118) class A shares;
- (ii) Eight thousand one hundred eighteen (8,118) class B shares;
- (iii) Eight thousand one hundred eighteen (8,118) class C shares;
- (iv) Eight thousand one hundred eighteen (8,118) class D shares; and
- (v) Eight thousand one hundred eighteen (8,118) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of Forty thousand five hundred ninety (40,590), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5. Mary River Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Seven hundred eighty-four thousand five hundred twenty-five (784,525) class A shares;
- (ii) Seven hundred eighty-four thousand five hundred twenty-five (784,525) class B shares;
- (iii) Seven hundred eighty-four thousand five hundred twenty-five (784,525) class C shares;
- (iv) Seven hundred eighty-four thousand five hundred twenty-six (784,526) class D shares; and
- (v) Seven hundred eighty-four thousand five hundred twenty-six (784,526) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of three million nine hundred twenty-two thousand six hundred twenty-seven United States Dollars (USD 3,922,627), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) One hundred five thousand three hundred twenty-two (105,322) class A shares;
- (ii) One hundred five thousand three hundred twenty-two (105,322) class B shares;
- (iii) One hundred five thousand three hundred twenty-one (105,321) class C shares;
- (iv) One hundred five thousand three hundred twenty-one (105,321) class D shares; and
- (v) One hundred five thousand three hundred twenty-two (105,322) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of five hundred twenty-six thousand six hundred eight United States Dollars (USD 526,608), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Five million three hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-seven (5,324,737) class A shares;
- (ii) Five million three hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-seven (5,324,737) class B shares;
- (iii) Five million three hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-seven (5,324,737) class C shares;
- (iv) Five million three hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-seven (5,324,737) class D shares; and
- (v) Five million three hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-eight (5,324,738) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of twenty-six million six hundred twenty-three thousand six hundred eighty-six United States Dollars (USD 26,623,686), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The above cash contributions in an aggregate amount of forty million four hundred thousand United States Dollars (USD 40,400,000) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 2.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified above.

Article 2.1 shall henceforth read as follows:

"Capital Structure. The share capital of the Company is set at seven hundred fifty million seven hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 750,742,458) represented by one hundred fifty million one hundred forty-eight thousand four hundred ninety (150,148,490) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred fifty million one hundred forty-eight thousand four hundred ninety (150,148,490) class B shares (the "Class B Shares"), one hundred fifty million one hundred forty-eight thousand four hundred ninety (150,148,490) class C shares (the "Class C Shares"), one hundred fifty million one hundred forty-eight thousand four hundred ninety-five (150,148,495) class D shares (the "Class D Shares") and one hundred fifty million one hundred forty-eight thousand four hundred ninetythree (150,148,493) class E shares (the "Class E Shares" and all together referred to as the "Shares"), all in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour de janvier,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.314 et disposant d'un capital social de USD 710.342.458 (la Société). La Société a été migrée de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg le 10 avril 2012, suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2012, numéro 1604. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. NGP Midstream & Resources, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4287933;

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4385931;

3. Centaurus Capital, LP, une société en commandite constituée selon les lois de l'État du Texas, dont le siège social est établi au 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Texas;

4. McKenna & Associates, LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'État de Virginie, dont le siège social est établi au 2000 Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginie 22201, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État de Virginie sous le numéro S139126-9;

5. Four Mile Investments Inc., une société constituée en Ontario, dont le siège social est établi au 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, et immatriculée au registre du Ministère du Commerce et des Relations Commerciales de l'Ontario sous le numéro 1409955;

6. Jowdat Waheed, domicilié au 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada;

7. Mary River Holdings LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'État du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 5014607;

8. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'État du Delaware dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 5084420; et

9. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.467 et disposant d'un capital social de USD 338.081.332;

tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est située à Esch/Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. qu'ils sont les actuels associés de la Société (les Associés);
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante millions quatre cent mille dollars américains (USD 40.400.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent dix millions trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 710.342.458), à sept cent cinquante millions sept cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 750.742.458) par voie d'émission de huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe A, huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe B, huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe C, huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe D et huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;
 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;
 4. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus; et
 5. Divers.
- III. Ensuite, les Associés, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté par devant le notaire instrumentant, les Associés DECIDENT de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante millions quatre cent mille dollars américains (USD 40.400.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent dix millions trois cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 710.342.458), à sept cent cinquante millions sept cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 750.742.458) par voie d'émission de huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe A, huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe B, huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe C, huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe D et huit millions quatre-vingt mille (8.080.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver et d'accepter les souscriptions suivantes et les libérations des parts sociales nouvellement émises comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. NGP Midstream & Resources, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) deux cent deux mille six cent soixante-dix-neuf (202.679) parts sociales de classe A;
 - (ii) deux cent deux mille six cent soixante-dix-neuf (202.679) parts sociales de classe B;
 - (iii) deux cent deux mille six cent soixante-dix-neuf (202.679) parts sociales de classe C;
 - (iv) deux cent deux mille six cent soixante-dix-neuf (202.679) parts sociales de classe D; et
 - (v) deux cent deux mille six cent soixante-dix-neuf (202.679) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire d'un million treize mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 1.013.395), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) cent neuf mille cent trente-cinq (109.135) parts sociales de classe A;
 - (ii) cent neuf mille cent trente-cinq (109.135) parts sociales de classe B;
 - (iii) cent neuf mille cent trente-six (109.136) parts sociales de classe C;
 - (iv) cent neuf mille cent trente-cinq (109.135) parts sociales de classe D; et
 - (v) cent neuf mille cent trente-quatre (109.134) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de cinq cent quarante-cinq mille six cent soixante-quinze dollars américains (USD 545.675), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

3. Centaurus Capital, LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) un million cinq cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre (1.545.484) parts sociales de classe A;
 - (ii) un million cinq cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre (1.545.484) parts sociales de classe B;
 - (iii) un million cinq cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre (1.545.484) parts sociales de classe C;
 - (iv) un million cinq cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre (1.545.484) parts sociales de classe D; et
 - (v) un million cinq cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois (1.545.483) parts sociales de classe E,
- ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de sept millions sept cent vingt-sept mille quatre cent dix-neuf dollars américains (USD 7.727.419), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

4. McKenna & Associates, LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) huit mille cent dix-huit (8.118) parts sociales de classe A;
 - (ii) huit mille cent dix-huit (8.118) parts sociales de classe B;
 - (iii) huit mille cent dix-huit (8.118) parts sociales de classe C;
 - (iv) huit mille cent dix-huit (8.118) parts sociales de classe D; et
 - (v) huit mille cent dix-huit (8.118) parts sociales de classe E,
- ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 40.590), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

5. Mary River Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq (784.525) parts sociales de classe A;
 - (ii) sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq (784.525) parts sociales de classe B;
 - (iii) sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq (784.525) parts sociales de classe C;
 - (iv) sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-six (784.526) parts sociales de classe D; et
 - (v) sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-six (784.526) parts sociales de classe E,
- ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de trois millions neuf cent vingt-deux mille six cent vingt-sept dollars américains (USD 3.922.627), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

6. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) cent cinq mille trois cent vingt-deux (105.322) parts sociales de classe A;
 - (ii) cent cinq mille trois cent vingt-deux (105.322) parts sociales de classe B;
 - (iii) cent cinq mille trois cent vingt-et-une (105.321) parts sociales de classe C;
 - (iv) cent cinq mille trois cent vingt-et-une (105.321) parts sociales de classe D; et
 - (v) cent cinq mille trois cent vingt-deux (105.322) parts sociales de classe E,
- ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de cinq cent vingt-six mille six cent huit dollars américains (USD 526.608), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

7. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) cinq millions trois cent vingt-quatre mille sept cent trente-sept (5.324.737) parts sociales de classe A;
 - (ii) cinq millions trois cent vingt-quatre mille sept cent trente-sept (5.324.737) parts sociales de classe B;
 - (iii) cinq millions trois cent vingt-quatre mille sept cent trente-sept (5.324.737) parts sociales de classe C;
 - (iv) cinq millions trois cent vingt-quatre mille sept cent trente-sept (5.324.737) parts sociales de classe D; et
 - (v) cinq millions trois cent vingt-quatre mille sept cent trente-huit (5.324.738) parts sociales de classe E,
- ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de vingt-six millions six cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 26.623.686), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Les apports en numéraire mentionnés ci-dessus, d'un montant total de quarante-millions quatre cent mille dollars américains (USD 40.400.000) sont désormais à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 2.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus.

L'article 2.1. aura désormais la teneur suivante:

"Structure financière. Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante millions sept cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 750.742.458) représenté par cent cinquante millions cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (150.148.490) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),

cent cinquante millions cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (150.148.490) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), cent cinquante millions cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (150.148.490) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), cent cinquante millions cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (150.148.495) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") et cent cinquante millions cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize (150.148.493) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E" et ensemble les "Parts Sociales"), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toutes les Parts Sociales seront identiques à tout égard, sauf s'il en est autrement stipulé dans ces Statuts ou dans le Pacte d'Associés."

Estimation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incomberont à la société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039403/352.

(140045495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

United Pilsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 141.682.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 17 mars 2014 que:

- Madame Sandrine BISARO, Monsieur Olivier LIEGEOIS, et Monsieur Magsud AHMADKHAPOV, administrateurs de la Société ont été révoqués effet immédiat;

- Monsieur Alexander TKACHENKO, né le 5 février 1974 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommé administrateur, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

- Monsieur Mikhail KISELEV, né le 21 décembre 1971 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommé administrateur, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

- Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, née le 8 août 1979 à Riga, Lettonie, résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommée administrateur, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

- La société Réviconsult S.à r.l., Commissaire de la Société, a été révoquée, avec effet immédiat;

- La société EZD S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167127 a été nommée Commissaire de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

- Le siège social de la Société a été transféré au 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040431/26.

(140046408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Brook Rock Holdings, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.136.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la société en date du 19 mars 2014 que la démission de Monsieur Michael PARES, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 14 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040615/12.

(140047589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.057.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December, before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Leopard Germany Holding Hotels S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under B 155841 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-),

2. LF Hotels Acquico IV S.C.S. a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the RCS under the number B 175707, represented by LF Hotels Acquico IV (GP) S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered address at 4, rue Dicks, L1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS Luxembourg) under the number B175702 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) in its capacity as general partner,

both represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on November 29th, 2013.

The said proxies, after having been signed *in variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties referred to under items one (1) and two (2) above are the current Shareholders of the Company and are hereinafter referred to Shareholders.

The Shareholders, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the resolutions as follow:

First Resolution:

The Shareholders resolve to amend the current accounting year to December 31st 2013 and to subsequently amend 14.1 of the Articles to align accordingly the subsequent accounting years of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 14.1.** The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) of each year and ends on December, thirty first (31st) of the same year.”

Second Resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder states that for the current year 2013, the accounts will be closed and the managers will develop an inventory including an indication of the assets and liabilities of the Company as at 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize Décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont Comparu:

1. Leopard Germany Holding Hotels S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (RCS Luxembourg) sous le numéro B 155.841 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-);

2. LF Hotels Acquico IV SCS, une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (RCS Luxembourg) sous le numéro B 175.707, représentée par LF Hotels Acquico IV (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (RCS Luxembourg) sous le numéro B 175.702 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-),

toutes deux représentées par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 29 Novembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes mentionnées aux points un (1) et deux (2) ci-dessus sont les associées actuels de la Société et sont désignées ci-après comme les Associées.

Les Associées, représentées tels que décrits ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les Associées ont décidé de modifier l'exercice social de la Société jusqu'au 31 décembre et par conséquent de modifier l'article 14.1 des statuts afin d'aligner les exercices comptables futurs de la Société, comme suit:

“ **Art. 14.1.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.”

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés constatent que, pour l'année en cours, au 31 décembre, les comptes seront arrêtés et les gérants dresseront un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (850,-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59505. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014039561/93.

(140045420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Ginkongs Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 176.581.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of February;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "GINKONGS INVESTMENTS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 176581, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on March 27, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1364 of June 10, 2013,

and whose articles of association (the "Articles") haven't been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two categories of directors and subsequent amendment of the binding signatories' power of the Company;
2. Amendment of the second paragraph of article 9 of the Articles;
3. Restructuring of the composition of the board of directors and fixation of the duration of their mandates;
4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides:

- to create two categories of directors, namely the category A directors and the category B directors;
- to modify the binding signatories' power of the Company, so that article 13 of the by-laws will henceforth have the following wording:

" **Art. 13.** The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director, or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

However, if the shareholders have qualified the directors as category A directors or as category B directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) category A director and one (1) category B director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director."

Second resolution

The Meeting decides also to amend the second paragraph of article 9, in order to give it the following wording:

“ **Art. 9. (second paragraph).** However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company. In case of plurality of directors the general meeting may decide to create two categories of directors (category A director and category B director).”

Third resolution

The Meeting decides:

- to correct the date of birth of Mr. Philippe DE PATOUL as follows: August 9, 1947;
- to accept the resignations of Mr. Michael MORRICE and of Mr. Laurent MULLER as directors of the Company and to grant them, by special vote, full and entire discharge for the execution of their mandate; and
- to appoint Mr. Alain LE JEUNE, licencié en sciences économiques et financières, born in Wilrijk (Belgium), on May 19, 1959, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, as new director, his mandate will expire at the general annual meeting in the year 2018.

Fourth resolution

The Meeting decides:

- to attribute the category A to the directors Mrs. Ana FLORES and Mr. Alain LE JEUNE;
- to attribute the category B to the directors Mr. Philippe DE PATOUL and Mr. Paul TORI.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "GINKONGS INVESTMENTS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176581, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, le 27 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1364 du 10 juin 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'administrateurs et modification subséquente des règles d'engagement de la Société;
2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts;
3. Restructuration de la composition du conseil d'administration et fixation de la durée de leurs mandats;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- de créer deux catégories d'administrateurs, savoir les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B;
- de modifier les règles d'engagement de la Société, de sorte à ce que l'article 13 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les administrateurs d'administrateurs de catégorie A ou d'administrateurs de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) administrateur de catégorie A et d'un (1) administrateur de catégorie B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.”

Deuxième résolution

L'Assemblée décide également de modifier le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 9. (deuxième alinéa).** Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. En cas de pluralité d'administrateurs, l'assemblée générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (administrateur de catégorie A et administrateur de catégorie B).”

Troisième résolution

L'Assemblée

- de corriger la date de naissance de Monsieur Philippe DE PATOUL comme suit: 9 août 1947,
- d'accepter les démissions de Monsieur Michael MORRICE et de Monsieur Laurent MULLER comme administrateurs de la Société et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat;
- de nommer Monsieur Alain LE JEUNE, licencié en sciences économiques et financières, né à Wilrijk (Belgique), le 19 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme nouvel administrateur, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- d'attribuer la catégorie A aux administrateurs Madame Ana FLORES et Monsieur Alain LE JEUNE;
- d'attribuer la catégorie B aux administrateurs Monsieur Philippe DE PATOUL et Monsieur Paul TORI.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

61751

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. LAC/2014/10035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039456/177.

(140045900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.716.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 38 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039661/18.

(140045331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.717.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 38 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039662/18.

(140045330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.487.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of January.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 11 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1796 of 17 July 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169487 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 12 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 11.20 a.m. by Ms Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Pascale Haine, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 10 January 2014. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 Acknowledgment of the resignation of all the members of the supervisory board.

2 Approval of the amendment of article 16 (Supervisory Board) of the articles of association of the Company;

3 Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That it results from said attendance list that out of the six thousand two hundred seventy (6,270) class A shares and one (1) class B share, all the class A shares and the class B share are duly present or represented at the present meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

First resolution

The general meeting of shareholders acknowledged the resignation of all the members of the supervisory board, i.e. Mirko Dietz, Thierry Denoyel and Stephan Illenberger, with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

“ Art. 16. Supervisory Board. Except where the Company’s annual statutory and/or consolidated accounts are audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.”

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.40 a.m. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1796 du 17 juillet 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169487 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Madame Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Pascale Haine, employée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 10 janvier 2014. Copie desdites convocations a été donnée au bureau de l'assemblée.

(ii) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Constatation de la démission de tous les membres du conseil de surveillance.

2 Approbation de la modification de l'article 16 (Conseil de Surveillance) des statuts de la Société.

3 Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur le total de six mille deux cent soixante-dix (6.270) actions de catégorie et une (1) action de catégorie B, toutes les actions de catégorie A et l'action de Catégorie B sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à l'assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate la démission de tous les membres du conseil de surveillance, c'est-à-dire Mirko Dietz, Thierry Denoyel et Stephan Illenberger avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 16. Conseil de Surveillance.** Sauf lorsque les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société sont vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, P. HAINE, S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1382. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039295/133.

(140045070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Südlech Lëtzebuerg Partners SC, Société Civile.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 5.093.

Assemblée Générale extraordinaire.

Le 24 février 2014 à Rumelange, 2, rue Saint Sébastien s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société Südlech Lëtzebuerg Partners SC. Les associés représentant l'intégralité du capital social ainsi réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se sont reconnus comme dûment convoqués,

- Monsieur Stéphane Bruski, né le 03 octobre 1971 à Nancy (54-France), domicilié CD 10, Lou Cantounet à Vauvengues (F-13126);

- Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B.148645, ayant son siège social, 2, Rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752), représentée par son Administrateur, Michel Zingerlé-Blimer.

Et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, les associés susmentionnés ont pris la résolution suivante:

1. Le siège social est transféré au 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).
2. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir à Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication de cette délibération.

Lu, accepté et signé par les associés sur 1 page y compris celle-ci,

A Rumelange, le 24 février 2014.

S. Bruski / Dornstatt Group

Référence de publication: 2014040396/24.

(140046045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Carrelages J & L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 3, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 185.301.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Monsieur José Luis ALVES CORREIA DO MURO né le 19 février 1969 à Porto (Portugal), demeurant à L-5637 Mondorf-les-Bains, 3, Rue Saint Michel,

2) Monsieur Licinio CARDOSO ARCANJO DA SILVA né le 15 février 1959 à Montemor-O-Velho (Portugal), demeurant à L-2316 Luxembourg, 134, Boulevard General Patton,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Carrelages J & L S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains,

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. Exploitation d'une entreprise de carrelage et de chapes avec vente de matériaux pour les bâtiments ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de natures à faciliter l'extension ou le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur José Luis ALVES CORREIA DO MURO, le comparant sub 1)	50 parts
2.- Par Monsieur Licinio CARDOSO ARCANJO DA SILVA, le comparant sub 2)	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille quatorze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5637 Mondorf-les-Bains, 3, Rue St Michel,

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel SCANZANO né le 11 novembre 1966 à Remerschen, Maître carreleur, demeurant à L-5651 Mondorf, 3, Rue de la Résistance,

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ALVES CORREIA DO MURO, CARDOSO ARCANJO DA SILVA, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/03/2014. Relation: EAC/2014/3774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039339/128.

(140045702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

JM Logis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.100.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats Februar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN

1) Die nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FMC Promotions S.à r.l.“, mit Sitz in L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 67032,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Maurice ELZ, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg; und

2) Herr Jean-Marie MEYRER, Landwirt, geboren in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 7. September 1956, wohnhaft in L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass.

Welche erschienenen Parteien den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „JM LOGIS S.à r.l.“, mit Sitz in L-5698 Welfrange, 3, Schleiwengaass, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 178100, (die „Gesellschaft“), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 11. Juni 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1899 vom 6. August 2013;

- Dass die erschienenen Parteien erklären die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen, in einer außerordentlichen Generalversammlung (die „Versammlung“), gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg, zu verlegen und dementsprechend Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Kopstal (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt:

- Herrn Maurice ELZ, Gesellschaftsverwalter, geboren in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 11. März 1963, beruflich wohnhaft in L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg, zum zusätzlichen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen;

- die Zeichnungsbefugnis der Geschäftsführer abzuändern wie folgt:

„Die Gesellschaft wird rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf neunhundertfünf Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Bridel, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: M. ELZ, J.M. MEYRER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2014. LAC/2014/10483. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039520/55.

(140045276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

German Logistics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Spain Logistics Topco II S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.954.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of March.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

there appeared:

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 181.528 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Flora Siegert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Spain Logistics Topco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 181.954 (the "Company"), incorporated on 21 November 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 17 January 2014, number 161.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

“A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “German Logistics Holdings S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR1,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zehnten Tage des Monats März.

Vor Uns, Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 181.528, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Flora Siegert, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Spain Logistics Topco II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, unter der Nummer B 181.954 (die «Gesellschaft»), gegründet am 21. November 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 17. Januar 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 161.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "German Logistics Holdings S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.100,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. SIEGERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mars 2014. Relation: RED/2014/507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 18. März 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014039739/98.

(140045618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Wordbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 138.671.

L'an deux mille quatorze.

Le sept mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WORDBEE S.A., avec siège social à L-4362 Eschsur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.671 (NIN 2008 2212 664),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1450 du 12 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2983 du 18 décembre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2380 du 07 décembre 2009;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2028 du 29 septembre 2010,

au capital social de quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-quatorze Euros (€ 85.374.-), représenté par vingt-sept mille cinq cent quarante (27.540) actions d'une valeur nominale de trois Euros dix Cents (€ 3,10) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur José VEGA, linguiste et informaticien, demeurant à L-3755 Rumelange, 69, rue Batty Weber,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dr. Stephan Dädalus BÖHMIG, informaticien, demeurant à F-57100 Thionville, 4, Square René Schwartz.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.-Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-4437 Soleuvre, 195, rue de Differdange.

2.- Modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société d' Esch-sur-Alzette à Soleuvre et de fixer la nouvelle adresse à L-4437 Soleuvre, 195, rue de Differdange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. VEGA, M. FUNCK, S. D. BÖHMIG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 mars 2014. Relation: ECH/2014/494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039851/71.

(140045225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.004,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.152.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 131.152 and having a share capital of USD 18,004 (the Company). The Company was incorporated according to a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg; Grand Duchy of Luxembourg on 9 August 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 2178 on 3 October 2007. The Articles have not been amended since.

THERE APPEARED:

Pepsico, Inc., a company incorporated under the laws of the State of North Carolina, United States of America, having its registered office at 150 Fayetteville St., Box 1011, Raleigh NC 27601, United States of America, and its main office address at 700 Anderson Hill Road Purchase, New York 10577, United States of America, listed on the New York Stock

Exchange (NYSE Euronext) under the symbol PEP, a regulated market under the surveillance of the Securities Exchange Commission (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Yvonne MALONE, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of Mr Geoffrey D.L. Picrit as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation; and
 6. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Geoffrey Denis L. Picrit, born in Mons, Belgium, on 14 December 1978, of Belgian nationality, with professional address at 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as Liquidator. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.152 et ayant un capital social de USD 18,002 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 2178 le 3 octobre 2007. Les Statuts n'ont subi aucune modification depuis.

A COMPARU

PepsiCo, Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat de Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 150 Fayetteville St., Box 1011, Raleigh NC 27601, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son bureau principal au 700 Anderson Hill Road Purchase, New York 10577, Etats-Unis d'Amérique, cotée à la Bourse de New York (NYSE Euronext) sous le symbole "PEP", un marché réglementé sous la surveillance de la Commission boursière (l'Associé Unique),

représentée par Madame Yvonne MALONE, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;
- III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
 1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
 2. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
 4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
 5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique; et
 6. Divers.
- III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Geoffrey Denis L. Picrit, né le 14 décembre 1978 à Mons, Belgique, de nationalité belge, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MALONE, S. LI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2014. LAC/2014/10489. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040119/145.

(140046348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Immobinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8392 Nospelt, 2, rue Goebblange.
R.C.S. Luxembourg B 39.718.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2014040826/10.

(140047443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Ilim Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CHF 50.450.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 123.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014040820/10.

(140047629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

P.H.P. Eleonor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 167.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039654/10.

(140045409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Knupp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 118.572.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.03.2014

Les actionnaires de la société KNUPP S.A. réunis le 07.03.2014 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révoquer Monsieur Andrei DOMALEVSKII au poste d'administrateur.
2. Nommer Monsieur Denis KRIKUNCHIK, né le 10.09.1974, à Moscou (RUSSIE), demeurant à Akademika Anohina Street 26/2-294, 119602 Moscow (RUSSIE), au poste d'administrateur.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 07.03.2014.

Référence de publication: 2014040852/14.

(140047398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Fly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 61.406.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013

- Les démissions de Monsieur Alain VASSEUR de son mandat d'administrateur et de la société TRIPLE A CONSULTING de son mandat de commissaire aux comptes sont acceptées.

- Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette est nommé en tant que nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

- La société HIFIN S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Certifié sincère et conforme

FLY INVEST S.A.

Référence de publication: 2014040750/18.

(140046816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Polish Beta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.444.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040314/10.

(140046480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Polaris Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 108.766.

—
EXTRAIT

Le Siège de la société POLARIS LUX S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B108766 et sise au 6, rue Enz à -L- 5532 REMICH est dénoncé avec effet de ce jour.

Remich, le 18.03.14.

Cabinet d'Expertise Comptable Kernel

Référence de publication: 2014040313/12.

(140046460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 989.244.525,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.093.

In the year two thousand and fourteen, the twenty third day of January before us, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux Roza, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 093 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 November 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 14 of 8 January 2003. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 8, 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 230 of 27 January 2012.

There appeared:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 053, (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred and eighty nine million, one hundred and twenty nine thousand, five hundred and twenty five United States Dollars (USD 989,129,525) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred and fifteen thousand United States Dollars (USD 115,000), represented by four thousand six hundred (4,600) shares in registered form with a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25) each, to nine hundred and eighty nine million, two hundred and forty four thousand, five hundred and twenty five United States Dollars (USD 989,244,525), represented by thirty nine million, five hundred and sixty nine thousand, seven hundred and eighty one (39,569,781) shares in registered form with a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25) each, by way of the issuance of thirty nine million, five hundred and sixty nine thousand, one hundred and eighty one (39,565,181) shares, having a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25);

3. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 989,129,534.32, with an amount of USD 9.32 being contributed to the share premium account of the Company;

4. subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2. and 3. above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued shares; and

6. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred and eighty nine million, one hundred and twenty nine thousand, five hundred and twenty five United States Dollars (USD 989,129,525) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred and fifteen thousand United States Dollars (USD 115,000), represented by four thousand six hundred (4,600) shares in registered form with a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25) each, to nine hundred and eighty nine million, two hundred and forty four thousand, five hundred and twenty five United States Dollars (USD 989,244,525), represented by thirty nine million, five hundred and sixty nine thousand, seven hundred and eighty one (39,569,781) shares in registered form with a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25) each, by way of the issuance of 39,565,181 shares, having a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription for, and full payment of, the share capital increase by:

Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2002, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 054, and with a share capital of USD 125,000.- (IR Lux United),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal - the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, remaining annexed to the present deed for the purpose of registration,

by way of a contribution in kind consisting of a receivable which IR Lux United has against the Company in an aggregate amount of USD 989,129,534.32 (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of USD 989,129,534.32 from IR Lux United to the Company is to be allocated as follows:

- nine hundred and eighty nine million, one hundred and twenty nine thousand, five hundred and twenty five United States Dollars (USD 989,129,525), to the nominal share capital account of the Company; and
- nine United States Dollars and thirty two cents (USD 9.32), to the share premium account associated with the share capital.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by:

- (i) interim accounts of the Company dated 31 December 2013; and
- (ii) a certificate issued on the date of this deed by the management of IR Lux United and acknowledged and agreed by the management of the Company (the Certificate).

It results from the Certificate that, as of the date of the Certificate:

- the interim accounts dated 31 December 2013 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of at least USD 989,129,534.32 payable by the Company to IR Lux United;
- IR Lux United is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company as per the attached Interim Accounts is valued at at least USD 989,129,534.32 and since the date of the Interim Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution being made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by IR Lux United to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable to the Company have been or will be accomplished by IR Lux United and upon the contribution of the Receivable by IR Lux United to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder and IR Lux United hereby resolve that, for the purpose of the remainder of the Meeting, they shall together be referred to as the Shareholders.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at nine hundred and eighty nine million, two hundred and forty four thousand, five hundred and twenty five United States dollars (USD 989,244,525), represented by thirty nine million, five hundred and sixty nine thousand, seven hundred and eighty one (39,569,781) shares in registered form with a par value of twenty five United States Dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze le vingt-troisième jour de janvier, par devant nous, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Ingersoll-Rand Lux Roza S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 093 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14 le 8 janvier 2003. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230 le 27 janvier 2012.

A comparu:

Ingersoll-Rand Lux International S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 16 avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 053 (l’Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

I. L’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société par un montant de neuf cent quatre-vingt-neuf millions cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (USD 989,129,525) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent quinze mille dollars américains (USD 115,000), représenté par quatre mille six cents (4,600) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, à neuf cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (USD 989,244,525), représenté par trente-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-une (39,569,781) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, par l’émission de trente-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-une (39,565,181) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune;

3. souscription à et libération de l’augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature d’un montant total de USD 989,129,534.32, avec un montant de USD 9.32 affecté au compte de prime d’émission de la Société;

4. modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société afin de refléter les changements mentionnés aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises; et

6. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique ici représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf cent quatre-vingt-neuf millions cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (USD 989,129,525) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent quinze mille dollars américains (USD 115,000), représenté par quatre mille six cents (4,600) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, à neuf cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (USD 989,244,525), représenté par trente-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-une (39,569,781) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, par l'émission de 39,565,181 parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à, et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par:

Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2002, dont le siège social se situe 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 054 et disposant d'un capital social de USD 125.000,- (IR Lux United),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement,

par voie d'un apport en nature qui consiste en une créance que IR Lux United détient envers la Société d'un montant total de USD 989,129,534.32 (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant de 989,129,534.32 de IR Lux United à la Société sera affecté de la manière suivante:

- neuf cent quatre-vingt-neuf millions cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (USD 989,129,525) au compte nominal de capital social de la Société; et
- neuf dollars et trente-deux cents (USD 9.32) au compte de prime d'émission associé au capital social.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par:

- (i) les comptes intérimaires de la Société datés du 31 décembre 2013; et
- (ii) un certificat émis à la date du présent acte par la gérance de IR Lux United et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Il résulte du Certificat qu'à la date du Certificat:

- les comptes intérimaires datés du 31 décembre 2013 (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant d'au moins USD 989,129,534.32 dû par la Société à IR Lux United;
- IR Lux United est le propriétaire de la Créance, le seul ayant droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans aucune déduction;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société sur base des Comptes Intérimaires annexés est estimée à au moins USD 989,129,534.32 et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par IR Lux United à la Société et n'est pas soumise à des restrictions ou grevée d'un gage ou nantissement limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités pour céder la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par IR Lux United et dès l'apport de la Créance par IR Lux United à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis aux autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique et IR Lux United décident qu'ils seront désignés comme les Associés pour le restant de la présente Assemblée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-cinq dollars américains (USD 989,244,525), représenté par trente-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-une (39,569,781) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, ces derniers ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039509/250.

(140045396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.846.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039703/10.

(140045969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Oronte S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.351.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039650/10.

(140045456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Keel Capital S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.073.

Le Conseil d'Administration de la SICAV-SIF a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 20 mars 2014.

Pour Keel Capital S.A., SICAV-SIF

Société anonyme

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'investissement spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014040845/15.

(140047394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Orient Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.307.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 mars 2014.

Cession de 75 parts des 100 initiales

- M Korkmaz Cemal -75 parts

Les nouveaux actionnaires sont:

- M Korkmaz Cemal 25 parts

- M. Korkmaz Oktay 50 parts

- MME Eraydin Serpil 25 parts

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014040982/15.

(140047255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Ingredion Employee Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.497.

Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société du 17 mars 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat au 17 mars 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Richard J. O'Shanna, Gérant de classe A;

* Monsieur Michael N. Levy, Gérant de classe A;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano, Gérant de classe B; et

* Monsieur Jacob Mudde, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014040809/24.

(140046854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

OSCAR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.686.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Maître Alain STEICHEN, lawyer, born in Luxembourg on 28 April 1958, residing at 108, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg,

here represented by Mrs Valérie-Anne BASTIAN, employee, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 February 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of OSCAR Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.686, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"), dated 4 May 2011, number 892, page 42800.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Maître Alain STEICHEN, avocat, né à Luxembourg le 28 avril 1958, demeurant au 108, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg,

ici représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 24 février 2014.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «OSCAR Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.686, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 4 mai 2011, numéro 892, page 42800.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 février 2014. Relation: EAC/2014/2891. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014040985/96.

(140047203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Marelie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 131.548.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2014.

Référence de publication: 2014040897/10.

(140047383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 58.848.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pour: *ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014040281/16.

(140046190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

FPC Fulgor Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.444.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 mars 2014:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:

- Me Franco N. CROCE, avocat, domicilié professionnellement au 7 rue des Alpes CH - 1201 Genève, Suisse, en qualité d'Administrateur,

- M. Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- WHITEHORSE CONSULTING S.A., une société ayant son siège social au Calle 53, Urbanización Obarrio, Swiss Tower, Piso 16, Panama, Republic of Panama, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040756/19.

(140047458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Ortano Mare Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 60.154.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 février 2014 à 14.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre SCHILL, de Madame Sabrina COLLETTE et de Madame Séverine FEITLER.

L'assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire Glacis Sarl.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31/12/2014.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2014040279/19.

(140046323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Interglobe International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 40.085.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 12 février 2014.

Résolution:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant qu'administrateur délégué avec pouvoir de signature individuel:
- Monsieur Farhad ALIYEV, résidant professionnellement au Royaume-Uni à 412 Marconi House, 335 Strand, London WC2R 1HA

Le mandat de ce dernier prend effet à partir du 12 février 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014040831/17.

(140047474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

MKM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 157.638.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 17 mars 2014 que:

(i) Monsieur Igor SHAMIS a été révoqué de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat;

(ii) Monsieur Alexander TKACHENKO, né le 5 février 1974 à Moscou, Russie, résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;

(iii) Le siège social de la Société a été transféré au 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040254/18.

(140046276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.635.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2014.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Francesco ACERBI de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de nommer en remplacement Arturo APOLLONE, né le 1^{er} septembre 1963 à Gamberale (Italie) et demeurant à Comano (Suisse).CH-6949, 7B Via Cureglia.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet au 17 juin 2013 comme commissaire aux comptes de la société, GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, Chypre.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Pour MFO INVESTIMENTI S.A.

Signature

Référence de publication: 2014040251/19.

(140046630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Ocalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.839.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09/05/2008

EXTRAIT

L'associé unique «Dogwood Limited» de la société a changé de siège social comme suit:

3rd floor, 37 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCALUX Sàrl

Référence de publication: 2014040966/13.

(140046828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

One Stop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 9, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.848.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2014

- Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par l'associé unique et dûment signifiée à la société, le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

Monsieur Daniel COLLIN, né le 6 janvier 1954 à Liège (B), demeurant professionnellement à L-8395 Septfontaines, 9, Arelerstrooss, devient associé avec 125 parts.

Madame Claudine PIETKA, né le 16 décembre 1958 à Villerupt (FR), demeurant à F-54190 Villerupt, 27, rue Emile Babeuf, devient associé avec 325 parts.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Monsieur Daniel COLLIN

Référence de publication: 2014040974/18.

(140046783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.113.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 13 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associées suivantes avec effet au 13 mars 2014, comme suit:

- MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., en liquidation volontaire, avec siège sociale au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l., en liquidation volontaire, avec siège sociale au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Outlet Site JV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040964/21.

(140047037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.